

# Affiliation

## QUI DOIT ÊTRE AFFILIÉ À L'AFT ?

Toute personne pratiquant le tennis (loisir ou compétition) dans un club de tennis affilié à l'Association Francophone de Tennis est tenue de s'affilier dans ce club. Elle devient de par ce fait membre du club en question et automatiquement membre adhérent de l'A.F.T.

« Chaque membre effectif (club) est tenu d'affilier à l'A.F.T. tous les joueurs pratiquant le tennis dans leurs installations même s'ils ne disputent pas de compétitions ». ([Article 19 du règlement d'ordre intérieur de l'AFT](#))

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'AFFILIATION ?

Hormis l'obligation d'être affilié à un club de tennis reconnu par l'A.F.T, l'affiliation octroie des avantages importants :

- souscription automatique à la police d'assurance collective « Ethias » couvrant chaque affilié en cas d'accident sportif survenu sur les terrains de tennis. (article 27 du ROI AFT).
- certitude de jouer dans un club dont les installations ont été homologuées par l'AFT
- elle permet de participer aux compétitions officielles (individuelles et par équipes) organisées en Belgique et patronnées par la Fédération Royale Belge de Tennis, par l'Association Francophone de Tennis ou par Tennis Vlaanderen
- elle permet d'obtenir un classement officiel
- elle permet de bénéficier d'avantages offerts par les partenaires de l'A.F.T. à ses affiliés
- elle permet d'accéder à une zone « affiliés » où chaque affilié a accès à des informations personnelles (coordonnées, résultats, ...)
- réception automatique d'informations utiles par mail via une newsletter « affiliés » bimensuelle.

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'AFFILIATION ET LEUR COÛT?

Il existe deux types d'affiliation :

- L'**affiliation traditionnelle** : elle est destinée à tous les pratiquants du tennis y compris les joueurs occasionnels, loisirs ou qui ne font pas de compétition. Son coût est généralement englobé dans le montant de la cotisation fixée par le club dont question.

**Pour l'année 2024, le coût de l'affiliation A.F.T. est :**

pour un senior (né en 2006 ou avant) : 29,75 €

pour un junior (né entre 2007 et 2013) : 20,20 €

pour un benjamin (né en 2014 et après) : 5,80 €

• L'affiliation pour un joueur (senior) qui pratique le tennis et le padel dans un même club est de 45,55€ (au lieu de 2 x 29,75€).

- L'**affiliation type « école »** : elle est destinée aux jeunes de 16 ans ou moins qui suivent des cours ou stages de tennis mais qui ne pratiquent pas et n'ont jamais pratiqué le tennis en compétition. Ces affiliés ne sont pas inscrits nominativement dans la liste des affiliés AFT, n'ont pas de carte d'affiliation et ne bénéficient pas des avantages qui y sont liés. Ces affiliés sont néanmoins couverts par l'assurance collective Ethias.

Le coût de l'affiliation A.F.T. type « école » est de 2 €

## COMMENT S'AFFILIER ?

L'affiliation à l'A.F.T. passe toujours par l'affiliation à un club reconnu par l'A.F.T.

Pour ce faire, il suffit de contacter un club de votre choix et lui verser le montant de la cotisation réclamé par ce club pour y être affilié. Le secrétaire de ce club se charge de remplir les formalités administratives. L'affiliation est effective dès que le secrétaire du club a concrétisé l'affiliation informatiquement.

#### **Le montant de la cotisation club comprend notamment :**

- l'accès aux installations du club suivant le règlement d'ordre intérieur de celui-ci. Le montant est fixé librement par le club.
- l'affiliation à l'A.F.T. c-à-d : un montant fixe destiné au développement de programmes de promotion du tennis de compétition et de loisir + coût de l'assurance « accidents sportifs ».

Attention : l'affiliation à l'A.F.T. est obligatoire pour tous les pratiquants du tennis qui jouent dans les installations d'un club affilié à l'A.F.T.

### **QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE CARTE D'AFFILIATION A.F.T. ?**

La carte d'affiliation est valable du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

La carte est renouvelable chaque année. Un joueur ne peut disposer que d'une seule carte.

Les joueurs affiliés entre le 1er octobre de l'année T et le 30 septembre de l'année T+1 reçoivent une carte d'affiliation valable depuis le moment de l'affiliation jusqu'au 31 mars de l'année T+2.

La carte est disponible sur le site Internet de l'AFT dans la rubrique 'Mon AFT' du joueur. Elle lui permet de participer aux compétitions internationales et nationales organisées ou patronnées par la F.R.B.T, par l'A.F.T ou par T.V.

### **COMMENT CONCRÉTISER UN TRANSFERT VERS UN AUTRE CLUB ?**

Tout membre affilié est libre de changer de club à l'issue de chaque saison, pour autant qu'il se soit conformé à la procédure de démission d'application au sein de son ancien club (cf article 28 du règlement d'ordre intérieur de l'A.F.T.) et qu'il ait apuré toute dette auprès de ce dernier (cotisation, location de courts et/ou entraînements et/ou droit d'inscription à une compétition).

Tout joueur ayant participé à une rencontre interclubs (= être inscrit sur la feuille de résultats) la saison précédente désirant défendre les couleurs d'un autre club dès le 1er avril doit demander son transfert ([article 29 du R.O.I. de l'A.F.T.](#))

A cet effet, il doit adresser un formulaire dûment complété (signatures du joueur et du nouveau club) au secrétariat régional de la région à laquelle appartient son nouveau club et ce, entre le 15 décembre et le 15 janvier au plus tard, la date de la poste faisant foi.

Si cette formalité n'est pas effectuée dans les délais réglementaires, il pourra certes s'affilier dans le nouveau club, mais ne pourra pas défendre les couleurs de celui-ci en interclubs.

Le membre qui n'a pas été repris sur une feuille de résultat l'année précédente n'a pas besoin de transfert pour changer de club.

Pour obtenir le formulaire de transfert, cliquez [ici](#)

### **LIENS UTILES**

- [Règlement d'ordre intérieur A.F.T.](#)
- [Statuts A.F.T.](#)